



**SN-MCR**  
Syndicat National des Médecins  
Concernés par la Retraite

Paris, le 24 mai 2022

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Retraite des Médecins, et l'ASV en 2022 ?**

Cela fait des mois, que nous demandons une augmentation de la valeur de service du point ASV (allocation supplémentaire vieillesse), appelée aussi PCV (prestation complémentaire vieillesse).

De nombreuses lettres ont été adressées auprès du précédent Ministre des Solidarités et de la Santé. Les dernières datent du 24 mars dernier, sous la signature des syndicats représentatifs de la profession, la plus récente du 5 mai 2022 auprès de la DSS (Direction de la Sécurité Sociale).

A ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse. L'absence de réactivité de la tutelle est consternante.

La retraite moyenne du médecin libéral n'est pas considérable 2700€ brut mensuel pour leurs 3 régimes ; le régime de base CNAVPL représente 21% de cette pension, le régime autonome complémentaire CARMF 45%, l'ASV 34%.

L'ASV est un régime spécifique issu de la convention nationale des médecins libéraux qui est financé aux 2/3 par l'Assurance Maladie pour les médecins en secteur 1 et OPTAM en contrepartie d'honoraires respectant les tarifs opposables. Elle constitue un des piliers du pacte conventionnel.

L'ASV représente environ 1 Milliard € de dépenses. En quasi faillite en 2011, elle a fait l'objet d'une réforme, associant une baisse de la valeur du point de service (bloqué ensuite pendant 10 ans) et une hausse des cotisations. Ce régime dégage actuellement des excédents qui permettent une hausse de cette pension, en respectant son équilibre.

Le pouvoir d'achat des médecins retraités actuels et futurs serait fortement impacté par l'absence de revalorisation.

Avec une inflation 2022 estimée à plus de 5%, alors que le montant des pensions en régime de base devrait augmenter de 4% en juillet (promesse du Président de la République), les médecins libéraux ne comprendraient pas le mutisme de la tutelle sur l'ASV.

Le SN-MCR demande aux nouveaux Ministres, Mme Brigitte BOURGUIGNON pour la Santé, et Mr Olivier DUSSOPT pour le Travail, d'apporter enfin une réponse et d'accéder à cette revendication légitime.

**Contact presse : Dr Yves DECALF - Président [ydecalf@gmail.com](mailto:ydecalf@gmail.com)**